



Délibération n° 42 / 2015

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN, M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Fabien LE PRUNENNEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.

Monsieur Denis Galinier, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, expose au Conseil municipal :

Dans le cadre des interventions financières de la commune visant à aider la rénovation du patrimoine privé dans le centre du village, la commune est sollicitée pour apporter son concours à la mise en valeur de la façade de la maison de **M. Jean Marie ROBINE**, sise 10, rue des porches à Pignan.

Les travaux portent sur l'enduit à la chaux en trois passes, les menuiseries et la zinguerie conformément au cahier des charges de la commune.

Le montant des travaux s'élève à 35 392,83 € TTC.

La superficie de la façade visible du domaine public est de 275 m².

Le montant de l'aide de base est de 11 000 € (275 m² X 40 €).

Le montant total de la subvention est de **6 000 €** (montant plafonné à 6 000 € par propriétaire).

Part du propriétaire 29 392,83 €.

La présente affaire a été soumise, pour visa, à l'architecte de l'opération le 25 juin 2014.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme le 24 juin 2015

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 42/2015

Objet : Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- attribue une subvention de 6 000 € à M. Jean Marie ROBINE, pour les travaux de restauration de la façade de sa maison située au 10, rue des porches à Pignan ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6 M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 2 juillet 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN